

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2023

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE :

Caroline ACQUAVIVA, Jacques BLANCHIN, Christine BOULAY, Ghislaine BOUVIER, Pascal CHARMOT, Marie-Catherine CHARPENTIER, Martine ESSAYAN, Benoît FERRAND, Francis GANDON, Christine GARRIGOU, Yohann HACHANI, Serge HUSSON, Pierrick JANNIN, Michèle JELEFF, Franck-Alain JOLY, Milouda JOURDAN (à partir de 19h20), Matthieu KALITA, Marielle MARGERI, Marc-Antoine MONTOYA, Yannick PARENTHOEN, Katia PECHARD, Jean-Baptiste RIO, Claire SCHUTZ.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION :

Pierre BERGERET donne pouvoir à Claire SCHUTZ, Henri BOURGOGNON donne pouvoir à Serge HUSSON, Michel CADILLAT donne pouvoir à Katia PECHARD, Isabelle CHARRIER donne pouvoir à Christine BOULAY, Nathalie CONTREL donne pouvoir à Marie-Catherine CHARPENTIER, Sandrine CUZIN donne pouvoir à Yohann HACHANI, Sabrina DE UFFREDI donne pouvoir à Pierrick JANNIN, Laurence DU VERGER donne pouvoir à Marielle MARGERI, Éric GAUTIER donne pouvoir à Jacques BLANCHIN, Yves MEJAT donne pouvoir à Benoît FERRAND, Julien RANC donne pouvoir à Franck-Alain JOLY, Cédric VERNET donne pouvoir à Martine ESSAYAN.

ABSENTS EXCUSES :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Serge HUSSON.

ORDRE DU JOUR

COMMANDE PUBLIQUE	3
1. Attribution de la délégation de service public sous forme de concession de service public pour la gestion et l'exploitation du service de restauration collective municipale de la Ville de Tassin la Demi-Lune	3
FINANCES.....	7
2. Adoption des nouveaux tarifs municipaux temps périscolaires incluant la restauration scolaire, accueil de loisirs	7
3. Subventions aux associations - Attribution d'une subvention complémentaire à l'Ecole de Musique de Tassin la Demi-Lune.....	13

La séance est ouverte à 19 heures 06 sous la présidence de M. CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

M. LE MAIRE.- Messieurs-Dames, bonsoir. Je vous propose de prendre place pour les personnes qui arrivent.

M. HUSSON procède à l'appel nominal.

Nous avons le quorum pour démarrer cette séance du conseil municipal.

Avant d'entrer dans l'ordre du jour des trois points que nous avons à examiner je voulais adresser au conseil municipal mes remerciements par l'intermédiaire des élus qui étaient présents lors du rassemblement devant l'Hôtel de Ville lundi il y a une dizaine de jours, ainsi qu'à toute la population tassilunoise présente également à travers des administrés qui ont pu se libérer pour témoigner de leur soutien aux valeurs de la République, à nos institutions, au bien commun et tout simplement au travail que nous faisons tous dans l'intérêt général et pour condamner toutes ces exactions, tous ces agissements terrifiants qui ont notamment porté atteinte à notre bien commun mais beaucoup aussi aux biens privés et personnels d'un certain nombre de personnes, en particulier des acteurs économiques, des commerçants, des artisans, des entreprises. Même si au final pour Tassin la Demi-Lune nous avons connu des troubles assez limités dans les premières 24 heures ou 48 heures, et c'est tant mieux bien sûr mais il faut toujours être très vigilant, des incidents et des troubles importants qui ont eu lieu partout en France. Je voulais adresser aux administrés mes remerciements en mon nom et en votre nom à tous.

Je vous propose de poursuivre par l'examen des points à l'ordre du jour.

COMMANDE PUBLIQUE

1. Attribution de la délégation de service public sous forme de concession de service public pour la gestion et l'exploitation du service de restauration collective municipale de la Ville de Tassin la Demi-Lune

Présentation du rapport par Mme SCHUTZ.

Mme SCHUTZ.- Bonsoir à tous. Effectivement, c'est un rapport sur le renouvellement de concession de service public pour la restauration collective des écoles primaires publiques de la Ville de Tassin la Demi-Lune.

On a en charge depuis plusieurs années de renouveler ce service. Le contrat actuel s'achève bientôt puisqu'il s'achève le 31 août prochain.

Une procédure de mise en concurrence est quelque chose d'assez long et nous avons mis cette procédure à l'ordre du jour de la Commission consultative des services publics locaux (la CCSPL) le 24 novembre 2022. C'est un moment où avec quelques citoyens choisis, des élus et des agents nous faisons le bilan et nous choisissons de poursuivre ou non sur la même forme administrative de concession de service public. C'est quelque chose qui a été confirmé fin novembre 2022.

Depuis nous avons fait le choix de relancer cette concession pour une durée de trois ans, éventuellement renouvelable pour deux ans. Donc au plus tard la prochaine concession s'arrêtera le 31 août 2028.

La première phase dans ce genre d'exercice de marché public est de faire un appel à candidature dans lequel trois candidats se sont positionnés pour la phase suivante. La société SOGERES, la société ELIOR et la société SHCB ont déposé un dossier en vue de pouvoir concourir. Les trois entreprises étaient donc admises à concourir et c'est à ce moment-là qu'on leur remet le cahier des charges détaillé pour pouvoir remettre une offre.

À la fin de cette deuxième phase une seule entreprise a répondu et c'est la société sortante SOGERES qui a confirmé sa candidature et proposé une offre analysée lors de la Commission de délégation de service public qui s'est tenue le 12 mai 2023.

Cette commission a décidé de poursuivre la procédure bien qu'il fallait qu'on retravaille l'offre notamment au niveau du prix puisque le prix était étonnamment élevé lors de cette première phase.

Ensuite il y a eu des phases de négociation qui ont aussi bien porté sur les dépenses à prendre en charge par le délégataire que sur les modalités financières du contrat, ce qui a généré quelques modifications du cahier des charges. Par exemple :

- ↪ Une modification sur la fréquence et le calcul de la révision du prix a été demandée.
- ↪ Suppression du remboursement des fluides. Cela reste à la charge de la Ville.
- ↪ Redevance variable d'occupation.
- ↪ Optimisation des frais de personnel et de structure.

Il en résulte à la suite de ces deux, trois étapes supplémentaires de négociation un prix de revient du repas à 7,22 € TTC ou à 7,43 € TTC selon la composante 4 ou 5 repas. Le 4 étant une cinquième composante que l'on met dans les 4 composantes.

Cela correspond par rapport à l'offre de départ à une baisse respectivement de 22 et 23 %. Cela vous laisse imaginer comme c'était étonnamment élevé.

Ceci dit, c'est une hausse très substantielle par rapport aux prix actuels en vigueur. C'est notamment justifié par les fortes augmentations au cours des derniers mois tant en matière de denrées alimentaires que de charges de personnel et des fluides. Dans ce cadre le chiffre d'affaires prévisionnel du délégataire futur sera, pour 125 000 repas estimés annuels, établi à peu près à 930 000 €.

Cette augmentation justifie la refonte par la Ville des tarifs payés, c'est ce qui fait l'objet de la délibération suivante.

Dans ce contexte, la Ville a fait le choix de ne pas modifier le périmètre de la concession à savoir conserver les 5 composantes du repas et privilégier la nourriture biologique avec 37 % des aliments provenant de cette agriculture.

Il convient toutefois de noter la mise en place du prépaiement des repas dans le but de limiter le nombre et le montant des impayés.

Ceci exposé, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- valider le choix du candidat retenu dans le cadre de la procédure d'attribution de la délégation de service public sous forme de concession de service public pour la gestion et l'exploitation du service de restauration collective municipale de la Ville de Tassin la-Demi-Lune ;
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le contrat de concession et ses annexes.

M. LE MAIRE.- Merci Madame SCHUTZ. Y a-t-il des questions sur le rapport présenté ?

Mme ESSAYAN.- Comme vous le savez, je fais partie de la Commission d'appel d'offres mais je suis un peu étonnée qu'il y ait aussi peu de concertation en particulier avec les parents d'élèves qui ne sont pas du tout au courant de cela et qui vont apprendre ces tarifs au dernier moment.

On est aussi étonné que ce dossier qui est quand même important puisqu'il concerne beaucoup de Tassilunois, beaucoup de familles et en particulier nos enfants, soit traité dans un conseil municipal de dernière minute pendant les vacances à quelques semaines de la rentrée. C'est un peu dommageable.

On a été en contact avec certains parents d'élèves qui sont très étonnés de ne pas être plus concertés. C'est un manque de concertation.

Je fais partie de la Commission d'appel d'offres mais c'est vrai qu'après la réunion du 12 mai je n'ai plus rien entendu parler de ce dossier. J'ai demandé au Directeur Général des Services où on en était. Il m'a répondu que la discussion avec SOGERES était en cours mais c'est tout ce que j'ai pu en apprendre.

On n'est pas très sûr que l'augmentation, qui est tout à fait sensible pour les familles, va pouvoir être supportée par les familles en grande difficulté ou en plus grande difficulté, en particulier les familles monoparentales et dans ce qu'on a pu lire en préparant ce conseil municipal ce n'est pas très clair pour nous.

Voilà ce que je voulais dire. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Les observations que vous avez faites concernent un peu plus le rapport suivant mais peuvent faire l'objet tout à fait dès maintenant de quelques éléments de réponse.

Pour ce qui est de l'information en dehors d'un calendrier habituel des conseils municipaux qu'on termine couramment plutôt en juin, le fait d'avoir eu à traiter de ce dossier, comme le suivant d'ailleurs, au mois de juillet est le fait même du processus de consultation et surtout de négociation avec le candidat. Donc il était nécessaire d'attendre que toutes ces phases de discussion soient complètement terminées pour y compris établir les éléments financiers de l'autre rapport qui vient juste après, à savoir des tarifs puisque pour parler de tarifs aux familles il faut déjà se mettre d'accord sur les tarifs qui sont appliqués à la Ville et pouvoir aboutir à une décision. C'est la raison de ce calendrier particulier.

Concernant la délégation de service public elle-même, comme on a pu le dire et cela a fait l'objet de quelques échanges dans les conseils d'écoles, la Ville a indiqué maintenir le projet de concession dans le même périmètre, donc on est là sur des éléments assez organisationnels de cadrage d'une délégation de service public, d'une concession sur lesquels il n'y a pas de chose particulièrement différente de ce qui existe. D'ailleurs on le dit, c'est dans un périmètre identique.

Et pour ce qui est de la question du niveau financier de la délégation on est dans un contexte d'inflation, de hausse des prix et la Ville fait le constat comme vous que ces tarifs augmentent, que ces prix de prestation augmentent et que cela s'impose à nous de la même façon dans un contexte économique tendu bien au-delà de la volonté de la Ville de Tassin la Demi-Lune.

Vous avez pu voir, en tant que membre de la commission, tous les efforts qui ont été faits pour réduire le tarif de la prestation facturée à la collectivité, c'est-à-dire quelque part à l'ensemble des contribuables de la ville, et cela a été rappelé dans le document, puisque nous étions à plus de 9 € le repas pour arriver à un peu plus de 7 €. C'est dire que dans ce domaine l'évolution de la négociation a été importante et heureusement que nous avons pu *in fine* arriver à ce résultat dans ce contexte d'inflation général. Dans ce contexte là, en plus des denrées alimentaires, etc. tout le monde est confronté à une hausse des prix à laquelle il faut faire face. La collectivité également. On essaie de le faire au mieux pour qu'ensuite auprès des familles ce soit le plus supportable possible sachant que tout le monde a à faire un effort.

Mme ESSAYAN.- On pourrait aussi dire que la Ville peut participer un peu plus pour pallier à cette augmentation des tarifs.

M. LE MAIRE.- Je le redis, on est sur le rapport d'après, pas sur celui-ci. En tout cas, je pense que vous avez pu voir, Madame ESSAYAN, qu'à tous les moments où il y avait nécessité de convier toutes les personnes qui avaient vocation à être dans l'examen de ce dossier cela a été fait et à toutes les étapes de la Commission d'appel d'offres vous avez été associée. Je pense que cela a été fait dans une totale transparence et clarté.

Quant à la dernière étape, forcément, il revient à la Ville de décider avec le prestataire de se mettre d'accord sur un prix. Cela se fait comme cela partout. Je vous rassure ou je vous le précise.

Je vous remercie. S'il n'y a pas d'autre intervention je vous propose de mettre aux voix ce rapport.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, vote contre des élus du groupe Mieux Vivre à Tassin la Demi-Lune.

FINANCES

2. Adoption des nouveaux tarifs municipaux temps périscolaires incluant la restauration scolaire, accueil de loisirs

Présentation du rapport par Mme SCHUTZ.

Mme SCHUTZ.- Le deuxième rapport est en lien avec le précédent, entre autres.

L'année 2023 pour le service scolaire est une année importante puisque l'on avait le renouvellement de cette concession de service public pour la restauration scolaire mais également la refonte des temps périscolaires afin d'harmoniser les services.

Comme précédemment rappelé, cette concession de service public en matière de restauration s'arrête le 31 août prochain. Le changement des activités périscolaires démarre au 1^{er} septembre. On a donc confié la gestion des temps périscolaires à l'association Léo Lagrange.

Dans ce contexte et, comme vous le savez, avec une inflation importante depuis plusieurs mois dans beaucoup de domaines, il est indispensable d'adapter les tarifs dans ces deux domaines sur les temps périscolaires, temps méridiens qui incluent la tarification de la restauration, le temps du matin et le temps de 16h30 - 18h30.

Il est important de préciser que le périmètre des temps périscolaires n'évolue pas puisque l'on sera toujours ouvert de 7h20 à 8h20. On aura

toujours un accueil le midi de 11h30 à 13h30 et également un temps le soir de 16h30 à 18h30.

Il est aussi important de préciser que pour le périscolaire on aura des accueils de loisirs sans hébergement dans chaque site et que nous allons donc avoir un accueil plus structuré, des animateurs qui vont recevoir des contrats à durée indéterminée intermittents mais qui vont avoir une vraie pérennisation de leur emploi et qui auront donc une meilleure formation au travers de gens spécialistes de ce service.

Je voulais également préciser et remercier les services pour tout ce travail très important qui a été effectué autour non seulement des contrats qui vont être signés lors de la concession de service public mais également de toute cette recherche d'équilibre dans les tarifications à la fois pour la pause méridienne et le périscolaire du soir.

Dans ce contexte que vous connaissez tous de conditions économiques plus difficiles ces derniers mois nous avons été obligés de réfléchir à un changement de ces tarifs car il y avait un transfert plus important du risque sur la collectivité. Il fallait, en maintenant un meilleur service, faire une refonte de nos grilles tarifaires.

Il faut quand même rappeler que même si nous faisons des changements à ce niveau-là beaucoup de choses sont maintenues : les crédits scolaires, le financement des classes découvertes, les chèques familles, les chèques petite enfance qui permettent aux familles Tassilunoises d'être soutenues financièrement dans d'autres domaines.

Nous avons également une nouvelle offre qui va être l'ouverture à la rentrée scolaire d'un accueil de loisirs sans hébergement le mercredi à l'école d'Alaï afin de compléter l'offre de garde de nos enfants les mercredis puisqu'on savait qu'il y avait un déficit et que là on vient mieux servir le sud de la commune avec 40 enfants qui seront accueillis les mercredis à Alaï, 20 de 3 à 6 ans et 20 de 6 à 12 ans.

Il faut rappeler qu'en matière d'investissement le secteur scolaire est fortement soutenu par une grande rénovation énergétique qui a débuté sur les bâtiments des écoles Prévert et Leclerc ; que nous allons entamer la construction d'un groupe scolaire au carrefour de la Libération et qu'un pôle petite enfance est aussi en cours d'aménagement dans ces quartiers-là. Donc même si on est dans un moment contraint de ces tarifs on n'oublie pas tout le reste à côté, investissements et effort d'équipement.

D'un point de vue méthodologique on s'est attaché à observer ce qu'il se passait dans nos différentes tranches de quotients familiaux de la CAF et on s'est aperçu qu'avec les quatre tranches précédemment pratiquées la dernière tranche concernait deux familles sur trois, ce qui nous a amenés à multiplier les tranches de quotient familial (QF).

Donc on a gardé les trois premières tranches mais on a également créé à partir de la quatrième tranche trois nouvelles tranches :

- T1 QF entre 0 et 400
- T2 QF entre 401 et 800.
- T3 QF entre 801 et 1200.
- **T4 QF entre 1201 et 1500.**
- **T5 QF entre 1501 et 1900.**
- **T6 QF entre 1901 et plus.**

Pour parler d'abord de la pause méridienne, les tarifs ont subi l'évolution suivante : La tranche 1 est passée à 4,40, la 2 à 5,10, la 3 à 5,80, la 4 à 6,60, la 5 à 7 et la 6 à 7,40.

Il faut noter que pour un mois de facturation et par enfant cela correspond pour la première tranche à +6 €/mois et par enfant et pour la dernière tranche à 36 €/mois et par enfant.

Malgré tout, avec les projections qu'on a faites à ce jour il restera à charge 140 000 € à la Ville, outre la perte de redevance du prestataire, ce qui n'est pas rien, ce qui est même beaucoup.

La volonté de la Ville a toujours été, sans augmenter les impôts, de plutôt faire payer le service aux bénéficiaires du service et pas forcément aux contribuables. C'est cette ligne qui nous a guidés dans cette nouvelle tarification.

Pour les temps périscolaires du matin et de fin de journée qui jusqu'alors étaient soit avec un tarif unique pour le CPNG, donc la première heure et la dernière heure, soit avec une gratuité de 16h30 à 17h30, on a voulu faire évoluer ces tarifs en fonction de ces six mêmes tranches de quotients familiaux, donc vous avez en pièces jointes des tarifs qui vont de 20 centimes en 20 centimes entre 1 € et 2 € selon le quotient familial.

Vous avez également une refonte des tarifs journaliers d'accueil de loisirs du mercredi avec la création d'une sixième tranche pour l'accueil du mercredi à la journée. Tous les détails des tarifs sont dans les annexes.

Je voulais juste préciser les nouveautés dans ces tarifs. Pour ce qui est des temps périscolaires je pense que je vous ai à peu près tout dit, cela va de 1 € à 2 €, les journées du mercredi de 10 à 30 €.

Par rapport à la pause méridienne incluant la tarification de la restauration scolaire nous avons omis de parler des Ulis. Les enfants d'Ulis auront bien des prix par repas correspondant aux prix des Tassilunois. C'est un petit oubli de notre part.

La nouveauté vient d'un tarif créé pour les protocoles alimentaires individuels (PAI). Nous demandons aux familles de participer car c'est une façon aussi pour nous de bien les avoir dans nos listes, qu'ils soient responsabilisés, bien sur les listes et bien assurés.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la nouvelle répartition des tranches de tarification prenant en compte le quotient familial
- Adopter les nouveaux tarifs municipaux des temps périscolaires du matin, de la pause méridienne et du soir, ainsi que de l'accueil de loisirs du mercredi tels que présentés dans ce rapport et ses annexes, à compter du 1er septembre 2023.
- Dire que les modalités administratives et consignes de mise en œuvre seront précisées dans une note à l'attention des familles

M. LE MAIRE.- Merci Madame SCHUTZ. Y a-t-il des questions ou des observations au rapporteur ?

M. FERRAND.- Bien sûr. Je pense que vous n'en doutiez pas.

Merci Madame SCHUTZ. L'éducation des enfants et leur accompagnement font partie de ces services du quotidien pour lesquels l'attente est forte pour de nombreux Tassilunois. Le rythme scolaire et le rythme professionnel sont bien souvent entremêlés et l'accueil des enfants avant ou après le temps scolaire fait partie intégrante de l'organisation d'une famille.

Quand il y a des évolutions sur un sujet qui touche autant les familles il est normal qu'on s'y attarde, qu'on puisse partager les conséquences et s'assurer que le service public reste a minima au même niveau.

Concernant les évolutions des tarifs de cantine et du périscolaire nous regrettons une fois de plus l'absence de dialogue au sein de nos instances. Cette absence de dialogue est un ressenti que bon nombre de parents d'élèves partagent et vous le savez.

Nous regrettons également que ces modifications de l'organisation du périscolaire ainsi que les évolutions des tarifs n'aient pas eu le temps de débat approprié au regard de leur importance.

Concernant les tarifs en eux-mêmes nous sommes favorables à une tarification graduée selon les capacités financières des uns et des autres. En revanche, l'évolution nous semble excessive si on considère, par exemple, que pour une famille avec deux enfants scolarisés faisant appel à une heure de périscolaire quotidiennement pour récupérer les enfants à 17h30 l'évolution ira en gros de 20 à 80 % de plus que l'an passé. On est quand même largement au-delà des taux d'inflation de ces dernières années et même des projections à venir.

Alors que lors du précédent conseil municipal, il n'y a pas si longtemps que cela, vous nous avez présenté un rapport financier où à nouveau on avait un fort dépassement et un fort excédent budgétaire au-delà du million d'euros, pour nous cette charge financière que vous faites porter sur les familles tassilunoises nous semble complètement inappropriée vu le contexte actuel.

Cette évolution passe d'autant plus mal qu'elle s'accompagne d'une baisse en qualité. Le temps d'étude assuré jusqu'à présent par les enseignants le sera désormais par le prestataire. Je n'y connais rien mais je ne pense pas qu'on puisse comparer les capacités d'accompagnement scolaire entre les deux et c'est sans faire offense aux équipes éducatives des écoles de Tassin la Demi-Lune que nous pensons qu'il y aura peut-être une baisse.

C'est évident qu'en divisant par deux la rémunération horaire du temps d'étude il est légitime que les institutrices et les instituteurs n'aient pas souhaité s'investir pour ce prix-là.

Il nous semble donc que les choix financiers aient une fois encore guidé votre décision unilatérale. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur FERRAND. J'entends dans votre propos que vous avez bien identifié l'effort et la volonté de la Ville de mettre en place une meilleure et plus juste progressivité de la tarification indépendamment de la question du montant des tarifs.

Il était essentiel que cela se fasse parce qu'il faut que nous puissions aussi avoir une lecture très précise de la situation de toutes les familles de Tassin la Demi-Lune qui accèdent aux services du périscolaire, de la restauration ou des autres temps du périscolaire pour qu'au fil d'un processus et d'un contrat, d'ailleurs qui peut amener par la suite de la part du prestataire des volontés de discuter de tel ou tel point, on puisse le faire nous aussi avec la meilleure et la plus juste connaissance des moyens des familles que l'on sollicite pour participer au coût du service. Il est assez logique et légitime que ce soient les familles bénéficiaires des services qui participent à son financement.

Pour autant, vous avez bien noté qu'à la différence de la situation existante sur l'équilibre des prestations des temps périscolaires, cette partie restauration de la pause méridienne en particulier est à ce jour équilibrée et demain ne le sera plus. Cela veut dire que la Ville prend en charge 140 000 € du coût du service. C'est un effort considérable qui n'est donc pas supporté par les familles quand bien même dans le contexte où nous sommes, d'inflation et d'impact très fort sur les finances de la commune, les familles participent par un effort financier nouveau et nécessaire. Un effort défini en fonction de leurs capacités financières et à un montant qui permet aussi d'avoir une progressivité équilibrée sans qu'il y ait un trop grand écart entre la première tranche et la dernière. C'est ce travail qui a été fait. C'est normal que les familles soient les premières impliquées en termes de contribution.

Deuxièmement, sur le fait que vous disiez qu'il y a des pourcentages de hausse. Effectivement on peut parler de pourcentage, on peut parler de valeur absolue aussi. C'était dans le rapport mais vous ne l'avez pas retenu alors je me permets de le souligner.

Je rappelle que pour les familles de la tranche 1 l'augmentation est de 6 € par mois avec la nouvelle tarification. C'est dire que sur une vingtaine

de repas par mois nous avons fait en sorte de préserver les moyens financiers des familles se situant dans la première tranche.

En revanche, l'effort est plus important pour les familles qui sont dans les tranches de revenus les plus élevées.

6 € par mois dans le contexte que nous connaissons est aussi la démonstration que l'on préserve les familles tassilunoises les plus en difficulté, indépendamment du travail que fait le CCAS et avec Mme la Vice-Présidente ACQUAVIVA pour accompagner les familles qui en ont le plus besoin, confrontées à des difficultés que ce soit dans le domaine du logement, de l'électricité, de la restauration scolaire ou de l'accueil en crèche, par exemple. Tout cela est maintenu

Cet effort financier nouveau demandé aux familles dans cette grille tarifaire est contenu. Il est mieux réparti. Il est plus équilibré. Nous aurons à le vérifier au fil des mois qui viennent. Le premier trimestre de la rentrée scolaire 2023 va permettre de mieux qualifier cette réalité économique et la façon dont cette tarification a été mise en œuvre ou impacte les familles.

Pour cela je pense que tout le monde a fait un travail vraiment de qualité et qu'il était nécessaire qu'on puisse le faire de façon sereine.

J'imagine bien que tout le monde peut avoir son mot à dire mais sur des sujets difficiles de cette nature je crois qu'on peut reconnaître ici que le travail fait par la Ville avec les équipes et les élus est un travail sincère, un travail juste et légitime de progressivité pour ce qui relève de la tarification de la restauration, en créant d'ailleurs des tranches qui n'existaient pas auparavant, comme par exemple sur le temps périscolaire du matin et du soir.

Quant à la qualité du service périscolaire je n'ai aucun doute qu'elle sera au rendez-vous et pour m'être entretenu avec le directeur régional adjoint de Léo Lagrange je sais qu'il a des engagements vis-à-vis de nous sur cette qualité et que les enfants seront toujours bien accompagnés sur les différentes séquences des temps périscolaires soit du matin, de la pause méridienne ou du soir. Chacun dans son domaine. Je pense qu'il ne faut pas par avance douter de la compétence de l'autre. Reconnaître celle de ceux qui ont effectué le travail jusqu'ici, je suis le premier d'accord avec vous pour le faire mais cela ne justifie pas de douter pour autant de la compétence de ceux qui vont faire le travail demain.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Je vous propose maintenant de passer au vote sur ce rapport.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, vote contre des élus du groupe Mieux Vivre à Tassin la Demi-Lune.

3. Subventions aux associations - Attribution d'une subvention complémentaire à l'École de Musique de Tassin la Demi-Lune

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE MAIRE.- La Ville et notamment les élus les plus en contact direct avec l'École de Musique, que ce soit Mme BOULAY ou M. BERGERET, chacun dans leur délégation, à la culture et aux finances, l'ont rencontrée comme nous avons indiqué que nous le ferions au moment du vote des subventions pour mieux appréhender la situation de l'École de Musique, comment elle pouvait y faire face et l'accompagner si nécessaire.

Au travers de ces différents entretiens, de ces examens que nous avons faits ensemble de la situation de l'École de Musique il est apparu qu'il fallait l'accompagner à très court terme pour une question de besoin de trésorerie urgent et passer le cap qui va lui permettre d'ici l'automne de faire rentrer les recettes des cotisations. Là, c'est un peu la période creuse, celle de l'entrée de l'été puisqu'il y a moins d'activité, l'école est fermée, les nouveaux cotisants et adhérents venant à la rentrée.

Cela dit, certains choix qui ont été faits par l'École de musique au cours de la période Covid et post-Covid en termes d'organisation, de gestion des activités ont montré qu'aujourd'hui cela pouvait la mettre un peu plus en difficulté, la fragiliser, en tout cas créer des conditions de fonctionnement que l'École de Musique a besoin maintenant de réinterroger mais nonobstant les choix à faire demain, là, tout de suite il fallait l'accompagner.

C'est pour cela que nous l'avons fait en nous mettant d'accord avec l'École de Musique sur ce montant de 25 000 €. C'est ce qui va lui être versé à très court terme, si vous en êtes d'accord.

Par ailleurs, nous avons convenu avec elle, au regard de ces deux, trois années passées et de la situation actuelle, de l'intérêt pour l'école et aussi pour la Ville en tant que partenaire d'engager un travail d'examen plus approfondi sous forme d'audit de gestion aussi bien sur le plan financier que social de la situation de l'École de Musique afin de trouver des leviers qui ont déjà été identifiés mais qu'il faut travailler de façon plus précise avec un recours à des compétences et une expertise dont l'École de Musique a besoin et atteste que c'est souhaitable et nécessaire d'avoir cet accompagnement pour qu'on puisse ensuite envisager la prochaine étape, c'est-à-dire prévoir les évolutions du périmètre d'activité de l'École de Musique. Il lui revient, dans les mois et trimestres à venir de faire ce travail pour que la situation financière retrouve l'équilibre et son juste périmètre d'engagement pour la saison future à la rentrée 2024.

Cela commence par cette première phase à très court terme d'abondement financier, puis ensuite d'autres étapes viendront de travail plus en profondeur sur des perspectives et le périmètre d'activité de l'École de Musique.

Voilà ce que je voulais vous dire pour traduire un peu différemment mais toujours dans le même esprit les éléments du rapport.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas je vous propose de mettre aux voix ce rapport.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Nous avons terminé l'ordre du jour de ce conseil municipal. Avant de nous quitter et de nous donner rendez-vous très prochainement pour les festivités du 14 juillet, c'est-à-dire demain soir avec le feu d'artifice et après-demain, le 14 juillet, l'apéritif dans les jardins de l'Hôtel de Ville, je voulais vous donner un calendrier des prochaines réunions des instances du conseil.

On l'avait évoqué lors de notre conseil du 22 juin, les prochains conseils municipaux seront le 8 novembre et le dernier de l'année le 13 décembre.

Les conseils d'administration du CCAS seront le 5 octobre et le 14 décembre.

Et les prochaines commissions municipales seront avant les vacances de la Toussaint dans la semaine du 16 octobre, puis les suivantes en perspective du dernier conseil municipal de l'année seront dans la semaine du 27 novembre.

Tout cela vous sera redit et confirmé.

Je vous remercie, Messieurs-Dames. Je vous souhaite de bons congés pour ceux qui en prennent. Tout le monde doit en avoir besoin, je crois. Je vous souhaite de profiter des Estivales tassilunoises qui ont déjà démarré avec beaucoup de succès et se poursuivront jusqu'au 11 août, et permettront aux Tassilunois et à ceux qui viendront à Tassin la Demi-Lune de profiter de ces moments d'animation dans la ville. Je vous remercie. Bonne soirée.

La séance est levée à 19 heures 51.